

*Article 31 du Règlement***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Traduction]

**LES PARCS**

**L'hon. David Macdonald (Rosedale):** Monsieur le Président, le moment est bien choisi aujourd'hui pour parler d'un programme que le Fonds mondial pour la nature a lancé l'automne dernier et qui est appelé à faire date. L'ouvrage qui en résulte est intitulé *Endangered Spaces* (Espaces menacés) et a été distribué à tous les députés du Parlement et des assemblées législatives des provinces et des territoires. Il représente un plan très pertinent mis au point par 22 auteurs dans le but de compléter pendant la prochaine décennie le réseau des parcs nationaux et celui des parcs provinciaux de sorte que nous puissions avoir pour tout le temps à venir une représentation complète des régions historiques et des régions naturelles de notre pays.

Environ la moitié de notre réseau fédéral de parcs est maintenant achevée. Le ministre de l'Environnement a fait montre d'un sens de l'initiative très encourageant pour poursuivre la réalisation de ce plan au cours de la prochaine décennie. Nous avons également besoin de tout l'appui actif des gouvernements provinciaux, comme on l'a dit ici aujourd'hui. J'espère que, grâce au genre d'appui que tous les partis ont manifesté il y a quelques instants dans le cas de la vallée de la Rouge, nous pourrions y voir un prolongement logique de l'adoption du programme de protection des espaces menacés qui est si important pour l'avenir de notre pays.

\* \* \*

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

**M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest):** Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange de M. Mulroney fait encore des ravages. Il y a eu d'autres fermetures d'usines et d'autres mises à pied. J'en ai subi le contrecoup la semaine dernière. En effet, mon père, employé dévoué de la société IBL Industries, située dans la circonscription conservatrice de Burlington, a reçu son avis de licenciement. Un cadre de la société dit que l'Accord de libre-échange est en grande partie responsable de la décision de mettre indéfiniment les employés à pied et de déclarer faillite.

Le paradoxe, c'est que, pendant qu'il promettait de garantir l'accès au marché américain, le gouvernement conservateur a réussi, en fait, à faire imposer des tarifs douaniers à certaines sociétés canadiennes, alors qu'elles n'en payaient aucun avant l'entrée en vigueur de l'accord. Avant janvier 1989, IBL Industries avait librement accès au marché américain, mais comme le gouvernement conservateur n'a pas tenu tête aux négociateurs

américains, les produits de cette société ont été reclassés et elle doit désormais payer des droits de douane.

Beaucoup d'entreprises canadiennes se sont déjà installées au sud de la frontière. Des sociétés comme IBL ont perdu d'importants contrats au profit de concurrents américains. Des milliers d'emplois, dont le gagne-pain de mon père, ont été perdus dans le brassage des cartes. L'Accord de libre-échange est une maldonne et les conservateurs devraient déclarer forfait.

\* \* \*

[Français]

**LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, samedi dernier le 20 janvier 1990, un déraillement est survenu dans la municipalité de Val d'Or au Québec au point milliaire 36.1 de la subdivision Val d'Or. Ce déraillement impliquant 11 wagons, dont quatre chargés d'essence et de mazout, a nécessité l'intervention des équipes d'urgence du CN, ainsi que la présence des pompiers locaux, des agents de la police municipale et de la Sûreté du Québec.

Un des wagons en cause a perdu sa cargaison de 78 000 litres d'essence, tandis qu'une valve d'un wagon-citerne a laissé échapper quelque 150 gallons de mazout. Les autres wagons qui ont déraillé contenaient du concentré de cuivre.

Les spécialistes du CN sont intervenus rapidement et ont établi un périmètre de sécurité.

Monsieur le Président, les dirigeants du CN à Montréal ont diminué le nombre de sectionnaires en Abitibi depuis quelques années et le gouvernement du Canada devra suivre les recommandations, telles qu'indiquées dans le rapport de l'Office national des transports du Canada du 4 janvier 1990, relatives aux causes et circonstances liées aux défauts des wagons-citernes américains.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour exhorter le ministre de l'Environnement à faire son travail convenablement. Je ne suis pas le premier à le lui demander. En effet, le 28 décembre dernier, l'honorable juge Muldoon a ordonné au ministre de respecter la loi et d'entreprendre une véritable évaluation des répercussions environnementales de la construction du barrage Rafferty-Alameda.